

Les Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS)

Journée Régionale des Contrats Locaux de Santé

Mercredi 5 février 2020



- 1) Qu'est-ce qu'une CPTS ?
- 2) Enjeux des CPTS
- 3) Stratégie de déploiement et mise en œuvre

Les leviers législatifs créant les CPTS

- Loi de santé de janvier 2016 créant le dispositif
- Loi de santé de juillet 2019 précisant le dispositif

Le guide relatif aux CPTS de l'ARS Ile-de-France d'octobre 2017

« **Ma santé 2022** » du 18 septembre 2018 promeut le développement de 1000 CPTS en France

L'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé le 20 juin 2019

Les CPTS en quelques mots...

« Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent un mode d'organisation, à la main des professionnels de santé, visant à renforcer leur coordination, dans un cadre populationnel sur leur territoire et au service d'une prise en charge plus intégrée »

Définition du guide ARS Île-de-France relatif aux CPTS reprenant les éléments clefs de la loi de 2016

Les CPTS - Un mode d'organisation coordonnée entre acteurs de santé

Un dispositif évolutif à la main des professionnels :

- ✓ Initiative des professionnels de santé de ville
- ✓ Equipe pluriprofessionnelle, dans une approche populationnelle
- ✓ **Projet de santé commun**, pré-requis à l'ACI
- ✓ Pas de forme juridique privilégiée
- ✓ Dynamique évolutive dans le temps

La réunion des acteurs de santé du territoire :

- ✓ Réunir les professionnels de santé du sanitaire, social et médico-social
- ✓ En exercice coordonné et isolé

Les CPTS – Les missions et objectifs de *Ma Santé 2022*

- Structurer l'offre de soins de proximité
- Favoriser des prises en charge coordonnées et pluri-professionnelles sur les territoires
- 1000 CPTS sur le territoire français
- Territoire de proximité : une seule CPTS par territoire

Les missions prioritaires ciblées dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel :

- ✓ Mission « Accès aux soins » - Accès au médecin traitant
- ✓ Mission « Accès aux soins » - Soins non programmés
- ✓ Mission coordination/parcours
- ✓ Mission prévention
- ✓ Mission qualité et pertinence
- ✓ Mission accompagnement des professionnels de santé

Détail de la rémunération ACI

Montant annuel	Communauté de taille 1	Communauté de taille 2	Communauté de taille 3	Communauté de taille 4
	< 40K habitants	entre 40 et 80K habitants	entre 80 et 175K habitants	> 175K habitants
Financement du fonctionnement de la communauté professionnelle	50 000 €	60 000 €	75 000 €	90 000 €
Missions en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins	40 000 €	47 000 €	65 000 €	80 000 €
Missions en faveur de l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient	50 000 €	70 000 €	90 000 €	100 000 €
Missions en faveur du développement des actions territoriales de prévention	20 000 €	30 000 €	35 000 €	40 000 €
Actions en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins	15 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €
Actions en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire (optionnel)	10 000 €	15 000 €	20 000 €	30 000 €
Financement total max possible (Volets fixe et variable)	185 000 €	242 000 €	315 000 €	380 000 €

Accompagnement actuel des CPTS en Île-de-France

Soutien des professionnels de santé pour la création des CPTS :

- Elaboration d'un guide d'accompagnement à la demande des professionnels en octobre 2017 - *seule région à avoir élaboré un guide* -
- Accompagnement méthodologique par les équipes de l'agence et de l'Assurance Maladie
- Appui financier dans le cadre du FIR (dès 2018) des initiatives
 - ✓ Aide à la création des CPTS sur l'ingénierie des projets – dans la limite de 30 000 € - accompagnement et contractualisation par les DD

Le déploiement des CPTS

Point d'étape sur les projets en IDF

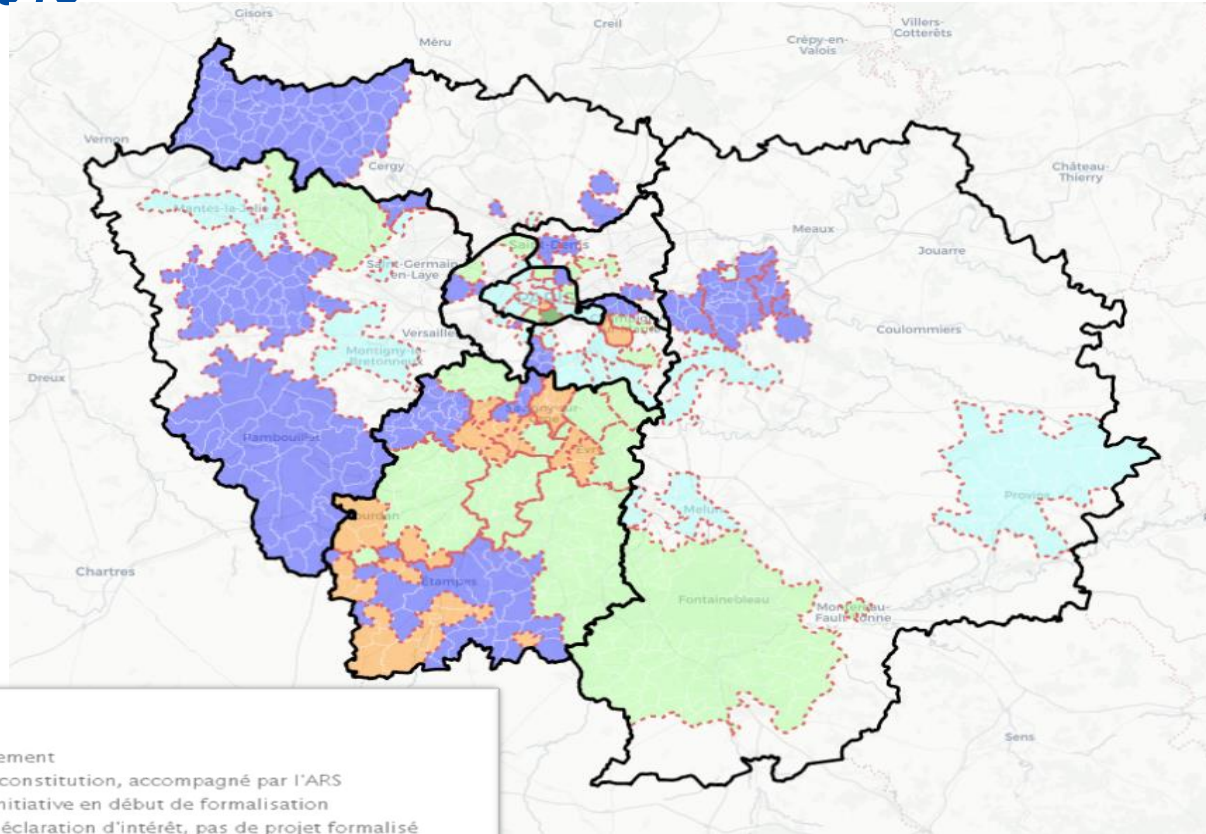
Photographie des initiatives recensées à ce jour

- ➔ **Les projets qui font l'objet d'une contractualisation sur le fonctionnement**
 - ✓ 3 CPTS créée (CPTS Paris 13, Paris 14 et Paris 18)

- ➔ **Les projets qui font l'objet d'une contractualisation sur l'ingénierie projet avec une aide par un prestataire ou directement à l'équipe**
 - ✓ 23 projets contractualisés (2 dans le 91, 2 dans le 75 et 1 dans le 92)

- Les projets remontés et accompagnés par les DD en vue d'une contractualisation**
- ➔ **Une soixantaine d'initiatives suivies à ce jour mais non validé par l'ARS**

Photographie des CPTS et projets de CPTS en Île-de-France au 14 septembre 2019



- Phase 2 : CPTS en fonctionnement
- Phase 1 : Projet en cours de constitution, accompagné par l'ARS
- Initiative connue de l'ARS : initiative en début de formalisation
- Initiative connue de l'ARS : déclaration d'intérêt, pas de projet formalisé
- Territoire en cours de conciliation (2 projets sur le même territoire)

Introduction articulation CLS ↔ CPTS

Principe : liberté et autonomie des deux organisations territoriales

- **Capitalisation mutuelle de l'existant :**

- ✓ Diagnostic local de santé du CLS
- ✓ Générer une dynamique collective entre les PS
- ✓ Retour d'expérience du coordinateur CLS sur les besoins du territoire puis travail associé avec le coordinateur CPTS

- **Participation et gouvernance**

- ✓ Possibilité pour la CPTS d'être signataire du CLS
- ✓ Le CLS moteur potentiel de la dynamique CPTS
- ✓ La CPTS effecteur de certaines missions
- ✓ Présence des élus au sein de la gouvernance des CPTS

Merci pour votre attention